



DE LA
PLANIFICATION

À LA
RÉALITÉ

Aperçu d'EACL

En tant que société d'État fédérale, EACL a pour mandat de soutenir la science et la technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit du financement du gouvernement fédéral afin de s'acquitter de son mandat et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles du Canada. Elle tire également parti de ses capacités uniques sur ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers sur une base commerciale.

EACL s'acquitte de son mandat aux termes de contrats à long terme de gestion et d'exploitation de ses sites avec le secteur privé.

Table des matières

Nous sommes tournés vers l'avenir	3
Message du président du conseil d'administration	4
Message du président et chef de la direction	5
Présentation des résultats	7
Rapport de gestion	16
États financiers consolidés	25
Gouvernance d'entreprise	62



L'exercice 2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017) est le premier exercice complet au cours duquel EACL a exercé ses activités selon un nouveau modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE). Nous sommes maintenant tournés vers l'avenir et procéderons à l'achèvement d'importants projets de remise en état des lieux et de construction de nouvelles installations au site de Chalk River.

De la planification à la réalité, la science et la technologie nucléaires sont vouées à un brillant avenir.

Ci-dessus : Les Laboratoires de Chalk River en Ontario devraient subir une transformation majeure au cours des prochaines années. Plusieurs anciennes installations seront déclassées et des installations de R et D et des infrastructures seront rénovées.

EACL est une société d'État qui poursuit son mandat, soit soutenir la science et la technologie nucléaires et s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclasserment et de gestion des déchets radioactifs, selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »).



Nos sites

Le site de Chalk River représente le principal complexe de laboratoires d'EACL et le complexe de recherche et de développement le plus important du Canada. Ce milieu scientifique soutient de nombreux laboratoires hautement spécialisés et uniques, des installations d'essai et un imposant réacteur de recherche, le National Research Universal (« NRU »), qui sont tous utilisés pour tirer profit de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Les activités scientifiques comportent des applications importantes dans des domaines comme la santé, la sûreté, la sécurité, l'énergie, la non-prolifération nucléaire, la protection de l'environnement et les interventions en cas d'urgence, dont le Canada et les Canadiens tirent profit.

Les responsabilités d'EACL en matière de gestion et de déclasserment des déchets radioactifs découlent de ses activités de recherche et de développement dans le domaine nucléaire menées depuis des décennies aux Laboratoires de Chalk River et aux Laboratoires de Whiteshell au Manitoba, ainsi qu'à d'autres sites en Ontario et au Québec. EACL est responsable de la décontamination appropriée et sécuritaire, de la réhabilitation et de la gestion à long terme des déchets radioactifs à ces sites. EACL supervise également, pour le compte du gouvernement du Canada, des travaux semblables à d'autres sites où le gouvernement a la responsabilité des déchets radioactifs historiques de faible activité, comme ceux des municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario.

Nous sommes tournés vers l'avenir

EACL a donné aux Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), l'entrepreneur du secteur privé qui gère nos sites en notre nom, le mandat explicite de tirer parti de nos installations et actifs pour bâtir un complexe de science nucléaire de classe mondiale aux Laboratoires de Chalk River. EACL a également demandé aux LNC de faire progresser de façon significative les projets de déclasserment et de gestion des déchets pour procéder à la décontamination et à la remise en état d'anciens bâtiments et de sites dont nous sommes responsables.

Pour donner suite à cette demande, les LNC ont présenté un ambitieux plan sur dix ans qui prévoit une importante transformation de nos sites au cours de la prochaine décennie. Ce plan a été accepté par EACL. En voici les grandes lignes :

Un investissement de plus de 1,2 milliard de dollars sur dix ans pour les installations et l'infrastructure des Laboratoires de Chalk River. Cet investissement servira aux fins suivantes :

- Construction d'un centre de recherches avancées sur les matières nucléaires, un complexe qui abritera de nouvelles installations blindées ainsi que plusieurs laboratoires évolués pour la recherche comportant des matières radioactives ou irradiées.
- Installation d'un nouveau poste de transformation électrique, d'un service d'alimentation au gaz naturel étendu, de conduites d'eau potable et d'un système d'égouts sanitaires, lesquels permettront d'améliorer la sécurité et la fiabilité des systèmes existants.
- Construction d'installations écoénergétiques modernes pour les opérations, l'entretien, la logistique et la sécurité, ainsi que d'un nouveau centre d'affaires.

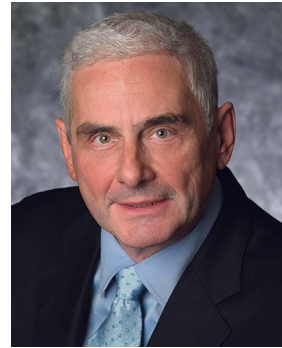
Un programme emballant en science et en technologie comportant d'ambitieux objectifs tels que :

- la sélection d'un site pour un nouveau petit réacteur modulaire d'ici 2026;
- le développement et la démonstration d'une suite de composantes pour traitements ciblés en radio-immunothérapie alpha (technologie médicale émergente faisant appel à des isotopes) d'ici 2022;
- l'expansion du programme sur l'hydrogène des LNC, avec comme objectif de jouer un rôle de premier plan dans la démonstration du transport en vrac d'hydrogène d'ici 2020;
- la démonstration d'un nouveau concept évolué pour la fabrication de carburant d'ici 2020;
- le développement, la commercialisation et le déploiement d'un système d'atténuation pour la détection et le contrôle des cyberintrusions en milieu industriel nucléaire d'ici 2022.

Un programme accéléré qui protégera l'environnement au Canada grâce à la gestion responsable des passifs nucléaires d'EACL. Ce programme prévoit :

- une meilleure intégration des activités de déclasserment et de gestion des déchets;
- la construction et l'exploitation de l'installation d'élimination des déchets près de la surface;
- l'établissement d'une stratégie intégrée en matière de déchets pour tous les déchets gérés par les LNC;
- l'harmonisation des procédures de déclasserment et de remise en état des lieux avec les meilleures pratiques internationales;
- l'accélération des travaux de remise en état des zones de gestion des déchets et d'autres zones touchées aux Laboratoires de Chalk River;
- le regroupement des déchets de niveau intermédiaire et du combustible irradié en vue du stockage à long terme;
- le rapatriement des matières nucléaires spéciales aux États-Unis; et,
- l'achèvement de l'initiative dans la région de Port Hope; seules des activités d'entretien et de surveillance seront poursuivies à long terme.

Message du président du conseil d'administration



EACL est fière d'être un chef de file en matière d'innovation depuis plus de 60 ans. C'est à Chalk River, en Ontario, que la technologie CANDU canadienne a été mise au point. Nos innovations nucléaires nous ont permis de faire des percées dans des domaines qui ont profité au Canada, bien sûr, mais aussi au monde entier, comme les isotopes médicaux et les avancées réalisées dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaire. Deux des lauréats du prix Nobel au Canada ont été reconnus pour des travaux qui ont commencé à Chalk River.

Aujourd'hui, les Laboratoires de Chalk River représentent le plus grand complexe scientifique du Canada, et leur histoire continuera d'être ponctuée de réalisations scientifiques et d'innovations. En effet, en achevant la restructuration d'EACL en 2015, le gouvernement du Canada a confirmé qu'il conférerait à notre organisation un mandat à long terme clair : mener des activités de science et technologie nucléaires et gérer les responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Afin d'aider EACL dans ces tâches, le gouvernement a investi d'importantes sommes dans la décontamination de nos passifs hérités et la revitalisation du site de Chalk River. Comme il peut compter sur des capitaux de 1,2 milliard de dollars sur dix ans uniquement pour la rénovation de l'infrastructure aux Laboratoires de Chalk River (excluant les projets de déclassement et de gestion des déchets), le plus important complexe scientifique du Canada a un avenir très prometteur.

Nous continuerons de soutenir les objectifs du gouvernement qui sont de promouvoir les technologies propres et l'innovation, et de développer l'économie verte du Canada. Grâce aux travaux des LNC, nous aidons le Canada à s'acquitter de ses obligations et responsabilités

dans les domaines de la santé, de l'énergie, de la sûreté, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la préparation aux situations d'urgence. Et au fur et à mesure que les offres commerciales des LNC augmenteront, nous favoriserons l'innovation dans des domaines aussi variés que la production d'énergie, la fabrication et les nouvelles technologies nucléaires.

Fait important à mentionner, la revitalisation des Laboratoires de Chalk River ne peut se faire que si nous assumons nos responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets. Les LNC ont plusieurs initiatives et projets en cours, dont certains font actuellement l'objet d'évaluations environnementales. Ces initiatives et projets sont essentiels pour réduire les obligations en matière de déclassement et de remise en état des lieux. Dans le cas de Chalk River, la démolition de vieux bâtiments permettra d'en ériger de nouveaux. La décontamination de nos passifs nucléaires hérités est la mesure responsable à prendre, pour les générations actuelles et pour celles de demain. De plus, cela est absolument nécessaire pour transformer et revitaliser les Laboratoires de Chalk River pour l'avenir. Il y a donc des choses intéressantes qui se passent aux sites d'EACL partout au Canada, et j'anticipe avec joie le brillant avenir qui nous attend, un avenir où la gérance environnementale et l'innovation en sciences occuperont une place de choix.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CL' followed by a long horizontal stroke.

Claude Lajeunesse, *président du conseil d'administration*



Message du président et chef de la direction

Alors que nous entrons dans le deuxième exercice complet selon notre nouveau modèle d'exploitation, le modèle d'OGEE, je suis très optimiste quant à l'avenir des LNC et des Laboratoires de Chalk River. À en juger par la transformation que les LNC ont subie l'année dernière, je peux dire sans hésiter que le modèle d'OGEE a fait une différence. Certes, une transformation d'une telle envergure prend du temps, mais des progrès notables ont été accomplis sur plusieurs fronts.

En effet, l'exercice 2016-2017 a été marqué par d'importants changements, certains visibles, d'autres réalisés en coulisses. Les LNC ont effectué avec efficacité et efficacité d'importants travaux de science et technologie nucléaires pour le gouvernement fédéral; ont lancé des projets stratégiques de gestion des déchets qui assureront une gestion saine et responsable des passifs nucléaires hérités d'EACL; ont entrepris des travaux de construction dans le cadre de deux importants projets de décontamination pour la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs de faible activité dans les municipalités de Port Hope et Clarington, en Ontario; ont mis en œuvre de nouveaux processus et procédures afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des activités quotidiennes; et ont commencé à optimiser les fonctions de soutien et à intégrer les diverses missions afin d'améliorer l'exécution de projets et de maintenir un rendement sûr.

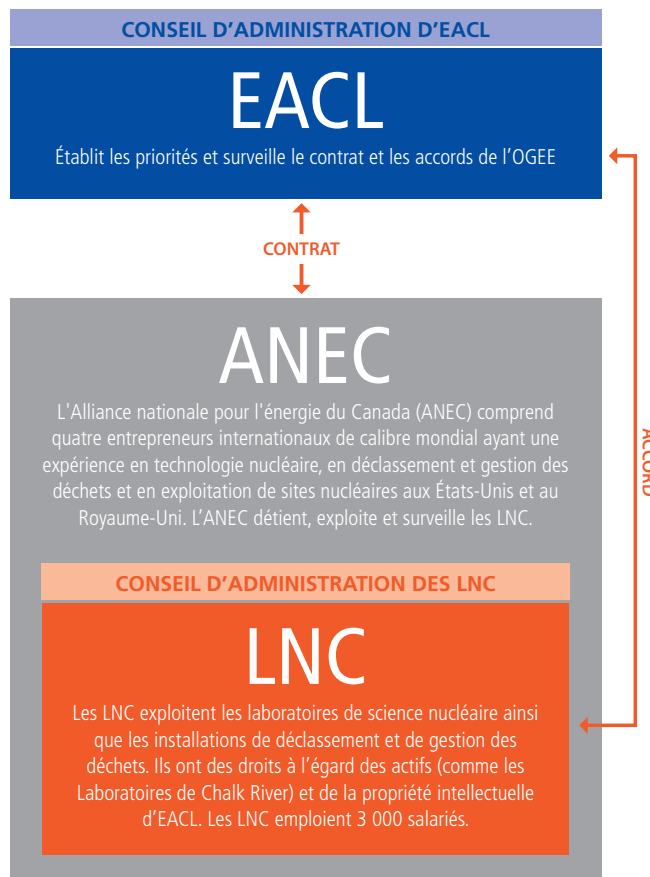
Plus particulièrement, EACL a accepté le plan sur dix ans des LNC qui présente la vision à long terme des LNC. Ce plan expose en détail comment les investissements dans le déclassement, la science et la technologie nucléaires, et les immobilisations seront intégrés et livrés de manière stratégique. Il témoigne de la manière dont les choses vont se dérouler, et c'est vraiment passionnant.

Pendant que nous mettrons ce plan en œuvre dans les années à venir, EACL continuera de jouer son rôle de surveillant et d'agir à titre d'« acheteur avisé » afin d'assurer l'optimisation des ressources pour les Canadiens, de limiter les coûts et les risques, et de protéger les intérêts du gouvernement. Nous tiendrons compte de considérations comme la viabilité à long terme et la

gérance environnementale pour les LNC et nos actifs lorsque nous établirons nos priorités et surveillerons le rendement des LNC.

Certes, nous ne pourrions mesurer pleinement les réels avantages du modèle d'OGEE que dans quelques années, mais nous sommes fermement convaincus que nous sommes sur la bonne voie. Pour les LNC, réussir c'est faire des avancées en sciences, en innovation et en remise en état des lieux, et cela profite aux collectivités locales, au gouvernement et à tous les Canadiens.

Richard Sexton, *président et premier dirigeant*





Un chercheur des LNC travaille sur le banc d'essai du catalyseur d'échange de 100 mm. Ce dernier est utilisé pour déterminer la performance du catalyseur renforcé par échange isotopique entre l'hydrogène et l'eau.




Présentation des résultats

La présente rubrique fait état des mesures de rendement établies dans le sommaire du Plan d'entreprise de l'exercice 2016-2017 d'EACL qui étaient ciblées au cours de cet exercice.



Dans le cadre des activités de déclassement, les bâtiments obsolètes et désuets sont décontaminés et démolis aux Laboratoires de Chalk River. Les matériaux contaminés sont entreposés en toute sécurité sur le site, tandis que les autres matériaux sont recyclés si possible ou envoyés au dépotoire.

Déclassement et gestion des déchets

A yellow tracked excavator is shown in a construction or industrial setting. The excavator is positioned on a sandy ground, and its arm is partially visible on the left side of the frame. In the background, there is a white building and a clear blue sky. The excavator has a black cab and a large track system. The number '33' is visible on the side of the machine.

EACL détient des passifs liés au déclassement et à la gestion des déchets radioactifs associés à ses sites, qui découlent de décennies d'activités nucléaires, y compris les activités de science et technologie nucléaires dont ont bénéficié Canadiens dans les domaines de l'énergie, de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la non-prolifération. Ces passifs correspondent aux coûts estimés de la décontamination des zones de gestion des déchets existantes ainsi que de la décontamination, de la démolition et de l'élimination sécuritaires des installations contaminées. L'objectif d'EACL est d'éliminer en toute sécurité les dangers pour réduire les risques et les coûts pour le Canada conformément aux meilleures pratiques internationales. La décontamination des passifs d'EACL cadre avec l'engagement qu'a pris l'organisation en matière de gérance environnementale, avec comme objectif de léguer un héritage positif aux générations futures.

De plus, EACL est responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire ne peut être tenu responsable ou n'existe plus, et pour lequel le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire de certains déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario.



À gauche : Des travailleurs évaluent la présence de rayons gammas dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, une initiative à grande échelle qui vise à assainir et gérer de façon sécuritaire et à long-terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et Clarington, en Ontario.

Ci-dessous : La surveillance environnementale fait partie prenante des opérations des LNC. Aux Laboratoires de Chalk River, plus de 30 000 analyses sont effectuées à chaque année à partir d'échantillons issus de plus de 400 différents sites d'échantillonnage. Aux Laboratoires de Whiteshell, plus de 18 000 analyses sont effectuées chaque année à partir de 130 sites d'échantillonnage.



L'adoption du modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expérience et de l'expertise du secteur privé acquis ailleurs dans le monde pour optimiser les travaux et accroître l'efficacité et l'efficacités, ce qui comprend prendre des mesures pour gérer les risques plus rapidement et hâter la mise en service des installations de stockage des déchets afin de réduire les coûts d'entretien et de surveillance à long terme. L'objectif est de décontaminer de manière responsable les passifs liés aux déchets radioactifs afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Cette méthode de déclasserment accélérée est conforme aux meilleures pratiques internationales.

Les travaux à cet égard ont commencé aussitôt après la mise en œuvre du modèle d'OGEE et se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016-2017. Les priorités pour l'exercice 2016-2017 étaient axées sur l'essor des programmes de déclasserment et de gestion des déchets des LNC en démontrant les progrès réalisés en matière de déclasserment ou d'expédition des déchets. Les LNC ont axé leurs efforts sur l'élaboration et la soumission de plans à long terme afin de remplir les obligations d'EACL en matière de déclasserment et de gestion des déchets. À la fin de l'exercice 2016-2017, EACL a accepté le plan sur dix ans des LNC, qui décrit leurs efforts en matière de déclasserment et de gestion des déchets, et auquel s'ajoutent les investissements en immobilisations prévus et un plan de croissance stratégique en science et technologie nucléaires.

En ce qui concerne les mesures de rendement en matière de déclasserment et de gestion des déchets présentées dans le sommaire du Plan d'entreprise de 2016-2017 d'EACL qui étaient ciblées au cours de l'exercice 2016-2017, les résultats sont les suivants :

Priorités	Mesures de succès	Résultat
Les pratiques de gestion des déchets sont transformées en fonction d'une vision à long terme stratégique, intégrée et rentable pour la gestion des passifs d'EACL.	Publication avant le 31 mars 2017 par les LNC du premier document exhaustif de stratégie intégrée en matière de déchets	Atteint
	Acceptation avant le 31 mars 2017 par EACL des plans des LNC en matière de déclasserment et de gestion des déchets sur 5 ans et 10 ans	Atteint
	Nouvelles ententes de stockage pour les zones de gestion de déchets et effectif spécialisé affecté aux projets avant le 31 mars 2017	Atteint
Le programme de déclasserment et de gestion des déchets au site de Chalk River est accéléré afin de réduire les obligations d'EACL.	Les LNC sollicitent la participation des parties prenantes et de l'organisme de réglementation pour la préparation d'une installation d'élimination des déchets près de la surface.	Atteint. Le travail se poursuit.
	Quatre structures associées aux changements apportés à la ligne d'horizon aux Laboratoires de Chalk River sont déclassées conformément au Plan de travail et budget annuel et aux Mesures de rendement et plan d'évaluation des LNC.	Atteint en avance sur le calendrier. Trente structures étaient déclassées au 31 mars 2017.
	Exploitation de l'installation d'emballage et de stockage de combustible de Chalk River et transfert de combustible à partir de dix trous de stockage en 2016-2017.	Atteint en avance sur le calendrier grâce à une nouvelle approche novatrice. Trente transferts de combustible ont été réalisés.
	Contrat octroyé pour la conception et la construction du projet de déchets liquides entreposés solidifiés par cimentation avant le 31 mars 2017.	Le contrat n'a pas été octroyé, mais le projet de déchets liquides entreposés solidifiés par cimentation se déroule comme prévu, après un changement de stratégie, soit l'utilisation par les LNC de capacités opérationnelles existantes. Cette nouvelle approche a entraîné une réduction de l'estimation du cycle de vie qui sous-tend le passif lié aux déchets.
L'Initiative dans la région de Port Hope (« IRPH »), qui vise à réduire les obligations d'EACL, se déroule de manière efficace.	Mise en service de l'usine de traitement des eaux usées à Port Hope.	Atteint
	Attribution du contrat de construction et d'exploitation de l'installation de gestion des déchets à long terme de Port Hope.	Atteint



Un scientifique en recherche mécanique utilise un dispositif flash laser. Cet appareil est utilisé pour mesurer la diffusivité thermique et la conductivité des matériaux.



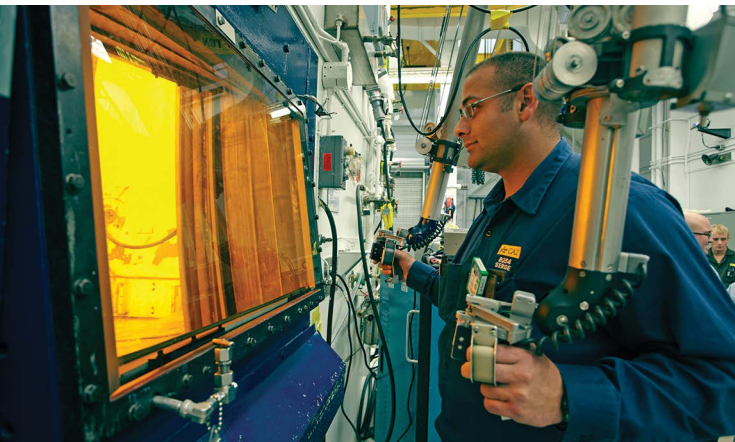
Laboratoires nucléaires

EACL a pour mandat de fournir une expertise en science et technologie nucléaires afin de soutenir et de développer les capacités du Canada de manière rentable. Dans le cadre de leurs activités, les LNC utilisent l'expertise et les capacités des Laboratoires de Chalk River pour aider le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités conformément au Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, et fournissent des services techniques à des tiers sur une base commerciale. Les LNC exploitent également le réacteur National Research Universal (« NRU ») jusqu'au 31 mars 2018, comme l'a annoncé le gouvernement en février 2015.

À l'exercice 2016-2017, EACL a centré ses priorités sur la surveillance des LNC dans leurs efforts de transformation pour accroître leur efficacité et les revenus tirés des activités commerciales, et réduire les frais d'administration et de gestion (frais généraux) de leurs programmes. Pour ce faire, elle a dû entre autres passer en revue les processus et procédures en place pour améliorer et maintenir la sûreté, l'efficacité et l'efficacité des activités quotidiennes.

Ci-dessous : Un technicien des cellules chaudes des LNC utilise des robots électriques maître-esclave dans le cadre d'activités dans les installations blindées pour le combustible et les matériaux.

À droite : Une technicienne en chimie du groupe de la chimie analytique prépare des échantillons pour analyse dans une hotte.



Point particulièrement important, EACL a accepté le plan à long terme des LNC qui décrit dans les grandes lignes leur approche stratégique pour réaliser une mission en science et technologie qui est axée sur le client, fondée sur les projets, efficace et intégrée, et qui répond aux besoins du gouvernement fédéral et à ceux des clients externes. Le plan donne une vue d'ensemble des moyens que prendront les LNC pour améliorer leur position en science et technologie, le tout étant appuyé par les investissements dans les nouvelles infrastructures prévus dans le cadre de la revitalisation du site de Chalk River.

Les LNC ont pour vision de réaliser un site de type « complexe », moderne et rentable, et comportant des installations nouvelles ou remises à neuf afin de soutenir leur croissance future. Les investissements en immobilisations ciblées et stratégiques qui sont présentés dans le plan à long terme des LNC permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et en technologie, tout en demeurant flexibles pour pouvoir s'adapter rapidement aux nouvelles possibilités en matière d'innovation de pointe dans les domaines du nucléaire et de l'énergie.

Cette vision a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 avec l'inauguration du bâtiment Harriet Brooks, nommé en l'honneur de la première femme physicienne nucléaire au Canada, où se dérouleront les activités en recherche et développement de matières nucléaires novatrices et qui abritera l'installation en boucle de chimie et des matières corrosives, l'installation de décontamination et de nettoyage chimique, et l'installation d'essais de corrosion et chimiques en autoclave.

En ce qui concerne les mesures de rendement relatives à l'exploitation des Laboratoires nucléaires présentées dans le sommaire du Plan d'entreprise de 2016-2017 d'EACL qui étaient ciblées au cours de l'exercice 2016-2017, les résultats sont les suivants :

Priorités	Mesures de succès	Résultat
Les priorités fédérales sont respectées selon le calendrier et une norme de qualité élevée.	Les projets de recherche présentés dans le plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sont réalisés selon le calendrier et avec grande qualité.	Atteint / En cours
Augmenter les débouchés commerciaux pour les laboratoires.	Les revenus provenant de nouveaux clients dépassent 10 millions de dollars.	Atteint
Les LNC transforment les activités nucléaires en cours et préparent la mise à l'arrêt du réacteur NRU, tout en conservant les installations de production et expérimentales connexes afin de réaliser des projets de recherche jusqu'à la mise à l'arrêt en mars 2018.	Plan d'exécution du projet de transition à la mise à l'arrêt du réacteur NRU de grande qualité élaboré et soumis à EACL avant le 31 janvier 2017.	Atteint
	Le réacteur NRU fonctionne à plein régime pendant au moins 228 jours en 2016-2017.	Atteint
La gestion et l'exploitation (y compris les activités nucléaires) des LNC sont transformées pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts.	Réduction de 10 % des coûts indirects en 2016-2017, mesurée par rapport à une base de référence convenue, établie à partir des résultats réels de 2015-2016.	Atteint
Le projet des LNC et leur rendement en matière de sûreté se sont améliorés.	Amélioration du rendement en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux bonnes pratiques de l'industrie.	Atteint. Les LNC ont élaboré des méthodes statistiques standards pour l'industrie afin d'établir des mesures de base pour suivre les progrès en regard des bonnes pratiques de l'industrie.
La position et le rendement en matière de sécurité de tous les secteurs des LNC se sont améliorés.	Les améliorations prévues de la sécurité physique et les mises à niveau des systèmes informatiques sont achevées selon les jalons établis.	Atteint
	Réduction annuelle des atteintes à la sécurité (sécurité physique, cybersécurité) et réduction d'événements qui doivent être déclarés auprès de l'organisme de réglementation, évalué à partir des cotes annuelles de rendement de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») pour les sites des LNC et des cotes de la CCSN pour les exercices de formation majeurs.	Atteint
Les LNC réalisent des plans sur 5 ans et 10 ans qui intègrent leur vision pour le site et permettent la revitalisation des Laboratoires de Chalk River.	Les LNC réalisent un plan stratégique sur 5 ans et des plans sur 10 ans avant septembre 2016.	Atteint avec du retard. Plans provisoires livrés à la date prévue et finalisés avant le 31 mars 2017.
	Les LNC offriront avant le 31 mars 2017 une base de référence intégrée pour toutes les missions grâce au système de gestion de la valeur acquise. La base de référence intégrée atteint le niveau de maturité III (selon la norme 748 de l'American National Standards Institute et de l'Electronic Industries Alliance).	En retard. On prévoit que le résultat sera atteint au cours de l'année civile 2017.
Les LNC réalisent des projets d'infrastructure à l'appui d'une vision à long terme pour les Laboratoires de Chalk River.	Les LNC mènent à bien des projets d'infrastructure selon le calendrier et le budget, tel qu'il est prévu dans leur plan annuel.	Atteint

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance d'EACL pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et doit être lu avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 13 juin 2017, date à laquelle le conseil d'administration d'EACL a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Société

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d'entrepreneur d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d'eau lourde et d'isotopes médicaux et industriels.

Les activités d'EACL comprennent toutes les activités liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'OGEE, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets de même que les Laboratoires nucléaires.

Risques et possibilités

La présente rubrique expose les principaux risques d'EACL, lesquels pourraient se répercuter sur ses résultats financiers, et présente la tendance par rapport à l'exercice précédent.

Risques contractuels

Le modèle d'OGEE constitue une nouvelle structure qui repose sur l'expertise de l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada, l'entrepreneur du secteur privé choisi pour prendre en charge les Laboratoires Nucléaires Canadiens, ainsi que sur la surveillance appropriée exercée par EACL pour garantir une meilleure optimisation des ressources pour le Canada. Le succès du modèle dépend en partie de la solidité de la relation établie, du niveau de confiance entre les deux organisations, ainsi que du niveau approprié de surveillance des contrats. Au fur et à mesure que la relation contractuelle évoluera, l'ANEC, les LNC et EACL continueront d'établir des processus de travail fondés sur les exigences contractuelles et sur d'autres processus formels et informels de collaboration et de communication. EACL continuera de veiller à trouver le bon équilibre entre une surveillance suffisante des activités et sa fonction de remise en question, bien que les activités de surveillance ne doivent pas être trop coûteuses ni entraîner un fardeau ou des processus administratifs superflus. En fait, le rôle d'EACL est d'orienter ce qui doit être fait, mais non la manière de le faire.

Pour atténuer ce risque, des protocoles et des processus de gestion ont été élaborés dans le but d'assurer le partage approprié de l'information à tous les échelons et de faciliter la supervision et la collaboration, y compris un système d'assurance qualité des travaux de l'entrepreneur (système qui permet à l'entrepreneur de gérer le rendement conformément aux exigences contractuelles) et un système de gestion de la valeur acquise standard (système de gestion des projets et de suivi du rendement), qui sont à la disposition d'EACL. EACL a également mis en place des plans, des méthodes et des processus visant à assurer une surveillance efficace des contrats.

Risques internes

La réussite opérationnelle d'EACL, y compris l'exercice d'une surveillance efficace des contrats, dépend en grande partie de la capacité de la société d'attirer et de maintenir en poste un effectif limité composé d'employés hautement qualifiés et spécialisés. Notamment, EACL a dû recruter des experts internationaux ayant acquis une expérience du modèle d'OGEE aux États-Unis et au Royaume-Uni (où ce modèle a été expressément utilisé dans des sites nucléaires) pour bénéficier des connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre du modèle d'OGEE. Le maintien en poste de ces experts internationaux ainsi que la formation en milieu de travail d'autres employés demeurent essentiels à la poursuite des activités par la société.

Risques liés aux projets des LNC

EACL a déterminé que plusieurs projets étaient hautement prioritaires et surveille de près les progrès des LNC quant à l'avancement de ces travaux. Dans tous les cas où EACL a déterminé que ces projets comportent des risques plus élevés, elle surveille de plus près les projets. Dans le cadre de ses activités de surveillance, EACL doit s'assurer que les plans des projets reflètent bien les risques identifiés et les mesures d'atténuation requises, et doit dialoguer avec d'autres parties prenantes, au besoin, et surveiller le rendement.

Possibilités

L'expertise du Canada en technologie nucléaire constitue une occasion unique de mettre à profit la technologie des réacteurs modulaires de faible ou très faible puissance. L'application de ce type de technologie pourrait servir à un large éventail de clients potentiels, y compris dans les secteurs minier et gazier. Elle pourrait permettre d'alimenter en énergie les collectivités nordiques éloignées, et constituerait un débouché pour nos exportations, compte tenu de la solide chaîne d'approvisionnement nucléaire dont nous disposons. Étant donné que l'une des difficultés auxquelles sont confrontés les réacteurs modulaires de faible puissance est le nombre de modèles (on compte actuellement plus de 100 modèles différents), EACL estime que l'on pourrait tirer parti de l'expertise acquise aux Laboratoires de Chalk River pour conseiller le gouvernement et les entreprises commerciales sur cette technologie. Les Laboratoires de Chalk River disposent d'un site et possèdent la technologie et les capacités nécessaires pour aider les parties prenantes à déterminer les technologies les plus viables et les mieux adaptées aux besoins des marchés nationaux et des marchés d'exportation du Canada. Les LNC ont cerné une occasion de jouer un rôle important dans l'avancement de la technologie des réacteurs modulaires de faible ou très faible puissance, et prendront des mesures concrètes à l'exercice 2017-2018 pour exploiter plus à fond cette occasion.

Revue financière

<i>(en millions de dollars)</i>	2016-2017	2015-2016
	\$	\$
Revenus		
Crédits parlementaires	784	491
Revenus tirés des activités commerciales	111	117
Revenus d'intérêts	5	6
Autre financement	-	100
	900	714
Charges		
Coût des ventes	84	86
Charges de fonctionnement	68	202
Charges contractuelles	332	164
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	26	512
Activités du Bureau de clôture	5	9
	515	973

Crédits parlementaires

EACL a constaté des crédits parlementaires de 784 millions de dollars à l'exercice 2016-2017, soit une augmentation de 293 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement à une hausse des dépenses pour les activités de déclassement et de gestion des déchets, EACL ayant reçu des crédits parlementaires liés directement à l'exécution de ce travail. En 2015-2016, ce financement était fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et constaté par EACL dans le poste « Autre financement ».

Revenus tirés des activités commerciales

En 2016-2017, les revenus ont diminué pour s'établir à 111 millions de dollars (117 millions de dollars en 2015-2016). Ces revenus comprennent les revenus tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et développement menées par les LNC pour les clients commerciaux. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des ventes d'isotopes, conformément à la décision du gouvernement de cesser la production de molybdène-99 au mois d'octobre 2016, et qui n'ont pas été pleinement compensées par une hausse des autres revenus tirés des activités commerciales dont il est question ci-dessus.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme des crédits parlementaires et les placements détenus en fiducie. Les revenus d'intérêts gagnés au cours de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Autre financement

EACL remplit les obligations du Canada à l'égard de la gestion des déchets historiques liés aux sites d'EACL et des déchets radioactifs historiques de faible activité à l'égard desquels le Canada a accepté d'être tenu responsable par l'intermédiaire du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et de l'Initiative dans la région de Port Hope. Jusqu'au 13 septembre 2015, lorsque le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur est entré en vigueur, EACL recevait du financement de Ressources naturelles Canada pour les travaux connexes effectués par les LNC et présentait le financement reçu dans le poste « Autre financement ». Depuis le 13 septembre 2015, EACL assume la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard de ces déchets. En 2016-2017, le financement d'EACL pour ces activités provenait directement des crédits parlementaires.

Coût des ventes

Le coût des ventes est conforme aux revenus tirés des activités commerciales mentionnés ci-dessus.

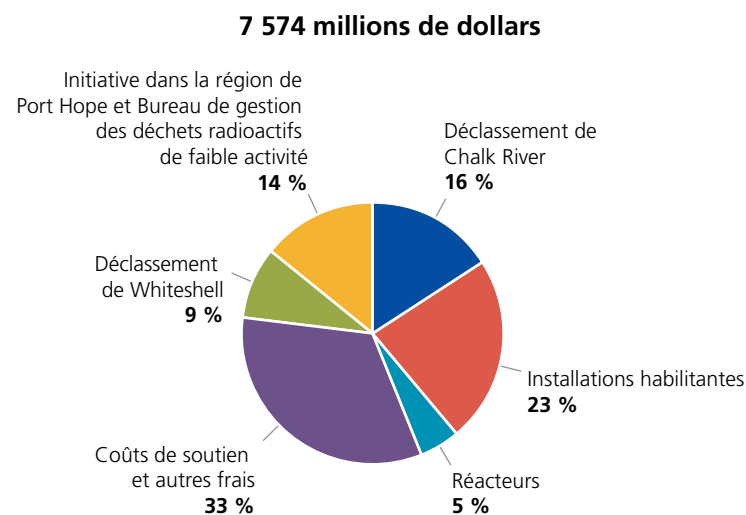
Charges de fonctionnement et charges contractuelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'Organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL s'acquitte maintenant de son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour la gestion et l'exploitation de ses sites. Auparavant, les dépenses des LNC étaient présentées dans les charges de fonctionnement, car les LNC étaient alors une filiale en propriété exclusive d'EACL. Dorénavant, les dépenses liées aux LNC sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les dépenses dans cette catégorie pour l'exercice, qui comprennent également les charges de surveillance propres à EACL, ont totalisé 400 millions de dollars, comparativement à des charges de nature similaire de 366 millions de dollars à l'exercice 2015-2016.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières et (le gain) la perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et du passif au titre des sites contaminés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette des provisions liées au déclassement et à la gestion des déchets, et aux sites contaminés. Pour 2016-2017, les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés de 26 millions de dollars représentent une baisse de 486 millions de dollars par rapport à celles constatées en 2015-2016. Cette baisse découle principalement du fait qu'en 2015-2016 des augmentations totalisant environ 225 millions de dollars avaient été reflétées dans diverses estimations de projet tandis qu'en 2016-2017, des réductions d'estimations de près de 236 millions de dollars ont été prises en compte relativement aux dépenses futures en immobilisations non directement imputables aux activités de déclassement et de réhabilitation.

Passif au titre du déclassement et des sites contaminés 2016-2017



Activités du Bureau de clôture

Lors du dessaisissement des actifs de ses opérations commerciales à Candu Énergie inc. en 2011, EACL a conservé certains passifs. Ces passifs ont été gérés par le Bureau de clôture, mis sur pied précisément pour régler les questions touchant ces passifs. Les charges de fonctionnement du Bureau de clôture comprennent les coûts liés au personnel restant et aux tiers fournisseurs de services pour l'acquittement des passifs conservés. Ces activités continuent à faire l'objet de réductions progressives comme prévu.

Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d’entreprise de 2017-2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d’OGEE, EACL a fortement insisté pour que les LNC révisent les plans existants et en proposent de nouveaux, ce qui contribuera à remplir les obligations d’EACL en matière de déclasserment et de gestion des déchets, notamment accélérer le développement, la conception et la construction d’une installation d’élimination près de la surface aux Laboratoires de Chalk River. Cette installation servira de lieu d’élimination ultime pour un important volume de déchets d’EACL. EACL a aussi accordé une place importante à l’accélération du déclasserment et de la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration respectivement au Manitoba et en Ontario. EACL se concentrera également sur la remise en état de l’infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments existants afin de permettre aux LNC d’élargir leur mission en science et technologie nucléaires.

Financement

Le financement comptabilisé en 2016-2017 relativement aux activités d’exploitation et aux immobilisations a totalisé 784 millions de dollars (591 millions de dollars en 2015-2016).

Pour 2016-2017, le financement était réparti comme suit :

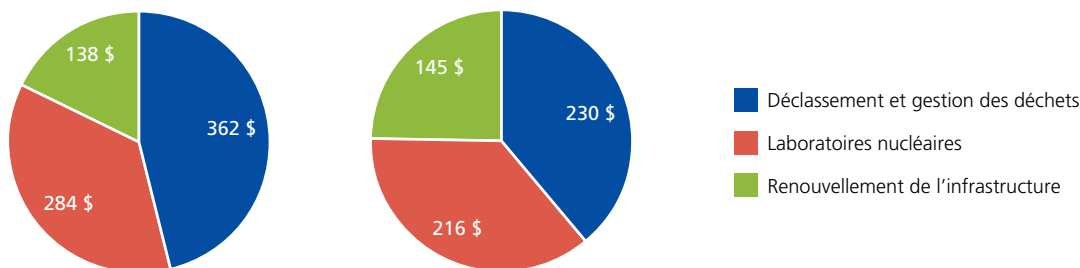
- 284 millions de dollars pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l’exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River
- 362 millions de dollars pour les activités de déclasserment et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope
- 138 millions de dollars pour la remise en état de l’infrastructure

Financement 2016–2017

Financement	784 \$
Activités de fonctionnement :	646 \$
Immobilisations :	138 \$

Financement 2015–2016

Financement	591 \$
Activités de fonctionnement :	446 \$
Immobilisations :	145 \$



Comparaison des résultats et du Plan d'entreprise de 2016-2017

<i>(en millions de dollars)</i>	Réel 2017	Plan d'entreprise 2017
	\$	\$
Crédits parlementaires	784	689
Revenus tirés des activités commerciales	111	68
Charges de fonctionnement	68	47
Charges contractuelles	332	327
Excédent (déficit) pour l'exercice	384	145

EACL a enregistré un excédent de 384 millions de dollars attribuable aux crédits parlementaires pour le renouvellement des infrastructures et des travaux en déclassé et gestion des déchets et pour lesquels les dépenses qui y sont associées sont présentées dans l'état de la situation financière, ainsi qu'une diminution de l'estimé qui sous-tend la provision en matière de déclassé et de gestion des déchets. L'augmentation de 239 millions de dollars par rapport au Plan d'entreprise est attribuable surtout à la hausse des charges découlant de la moins value de certaines immobilisations corporelles ainsi qu'à des ajustements apportés à la provision liée au déclassé et à la gestion des déchets.

Flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions de dollars)</i>	2016-2017	2015-2016
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	91	144
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(139)	(135)
Trésorerie		
Augmentation (diminution)	(48)	9
Solde au début de l'exercice	85	76
Solde à la fin de l'exercice	37	85

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 91 millions de dollars, contre 144 millions de dollars en 2015-2016. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des sorties de fonds liées aux activités de déclassé ainsi que des paiements aux fournisseurs et des sorties de fonds destinées aux membres du personnel, en partie compensée par une hausse des rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 139 millions de dollars en 2016-2017 étaient comparables aux flux de trésorerie de 135 millions de dollars affectés à l'exercice précédent.

La trésorerie globale d'EACL à la clôture de l'exercice 2016-2017 s'établissait à 37 millions de dollars, en baisse de 48 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 85 millions de dollars enregistrée à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants des états consolidés de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	31 mars 2017	31 mars 2016	Écart en \$	Écart en %
	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	475	481	(6)	-1
Passifs	8 053	8 324	(271)	-3
Actifs non financiers	596	506	90	18
Déficit accumulé	(6 982)	(7 337)	355	-5

La diminution de 271 millions de dollars des passifs est principalement imputable à une baisse de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et du passif au titre des sites contaminés découlant des passifs réglés et des révisions des estimations.

L'augmentation de 90 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement de la hausse des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de ses activités, EACL conclut les arrangements hors bilan décrits ci-après :

Garanties bancaires et dommages-intérêts

Ces instruments étaient utilisés par le passé dans le cadre de garanties de bonne exécution accordées pour les contrats importants liés au Bureau de clôture d'EACL. En règle générale, les garanties portaient sur l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que sur les paiements anticipés. Il n'y a plus aucune de ces garanties en vigueur. EACL garantissait également que certains projets seraient terminés dans un délai précis et, si elle n'honorait pas ses obligations, elle s'engageait à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires en vertu du contrat applicable. Le montant total qu'elle pourrait devoir verser en dommages-intérêts extrajudiciaires se chiffrait à 60 millions de dollars au 31 mars 2017 (60 millions de dollars en 2015-2016) relativement à un contrat avec un ancien client d'EACL qui n'est pas visé par les garanties. La direction a évalué l'incidence des dommages-intérêts extrajudiciaires sur les anciens projets de prolongation de la vie utile et en a tenu compte dans le calcul des passifs figurant dans les états financiers.

Ententes d'indemnisation

Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations comme des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

Changements de méthodes comptables

Normes et notes d'orientation publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Certaines normes et modifications aux normes existantes ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur EACL dans l'avenir.

EACL évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications et a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur, comme l'explique la note 3 r) afférente aux états financiers consolidés.

Méthodes et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés d'EACL comprennent des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période où l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période où l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période considérée et les périodes futures.

Moins-value des actifs

EACL examine ses actifs lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable, par exemple des conditions qui indiquent qu'un actif ne contribue plus à la capacité de l'organisation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs rattachée à l'actif est inférieure à sa valeur comptable nette. Des réductions de valeur sont révélatrices d'une perte de valeur qui reflète l'hypothèse selon laquelle la ressource économique sous-jacente a diminué de manière durable. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Les pertes découlant d'une moins-value et les variations des provisions pour moins-value sont comptabilisées dans les charges à l'état des résultats de la période considérée.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont reportés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les crédits affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de financement à l'état des résultats à mesure que les coûts sont engagés.

Depuis 1996-1997 et conformément à une entente de 10 ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclassement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement du Canada. L'entente de financement est cependant venue à échéance le 1^{er} avril 2006, et un montant équivalant au produit a été inscrit à titre de provision à l'état de la situation financière d'EACL.

Déclassement et gestion des déchets et sites contaminés

Les coûts d'acquiescement des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés à titre de passif. Le passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts futurs estimatifs de déclassement et de gestion des déchets et des coûts futurs estimatifs des sites contaminés dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. La provision est examinée trimestriellement de manière à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment où ils seront engagés.

Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices

Non audité

<i>(en millions de dollars)</i>	2017	2016 retraité	2015*	2014*	2013*
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires					
Fonctionnement	646	346	206	274	279
Prévus par la loi	-	-	36	34	213
Immobilisations	138	145	85	77	60
	784	491	327	385	552
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	111	117	141	130	96
Revenus d'intérêts	5	6	9	7	8
Autre financement	-	100	209	194	165
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(26)	(512)	(2 408)	21	(2 427)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(484)	(452)	(479)	(382)	(475)
Activités du Bureau de clôture	(5)	(9)	4	(99)	33
Excédent (déficit) pour l'exercice	384	(259)	(2 265)	192	(2 094)
Situation financière					
Trésorerie	37	85	76	49	35
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	17	4	-	-	-
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	94	19	-	-	-
Stocks d'eau lourde	201	213	221	305	290
Immobilisations corporelles	595	505	417	345	288
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	112	114	-	-	-
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	7 574	7 873	9 974	7 750	7 970
Autres					
Effectif à temps plein	44	42	3 318	3 291	3 285

* Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2017. Les chiffres de 2015, 2014 et 2013 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière.

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers consolidés.

EACL et ses filiales tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL et de ses filiales. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un Plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL et de ses filiales. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers consolidés d'EACL et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers consolidés. Le président du comité d'audit signe les états financiers consolidés audités.



Richard Sexton
Président et premier dirigeant
Le 13 juin 2017



David J. Smith
Directeur général des finances
Le 13 juin 2017



Office of the
Auditor General
of Canada

Bureau du
vérificateur général
du Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2017, au 31 mars 2016 et au 1^{er} avril 2015, et les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, les états consolidés des gains et pertes de réévaluation, les états consolidés de l'évolution de la dette nette et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2017, au 31 mars 2016 et au 1^{er} avril 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA
Directeur principal

Le 13 juin 2017
Ottawa, Canada

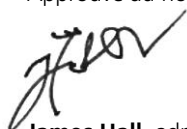
États consolidés de la situation financière

Aux 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2017	2016	1 ^{er} avril 2015
		\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie		37 024	84 553	75 912
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	5	16 556	3 538	-
Placements détenus en fiducie	6	50 329	49 320	47 805
Créances clients et autres débiteurs	7	70 909	103 731	159 375
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	18	94 430	19 400	-
Stocks détenus en vue de la revente	8	4 369	7 242	7 689
Stocks d'eau lourde	8	201 153	212 968	221 283
		474 770	480 752	512 064
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	9	71 511	62 928	133 666
Avantages sociaux futurs	10	25 160	27 898	35 798
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	11	111 663	114 287	-
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	12	269 512	245 011	220 510
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	13	6 492 243	6 763 423	6 487 228
Passif au titre des sites contaminés	14	1 081 866	1 109 493	-
Avances de clients et obligations envers les clients		545	909	3 165
		8 052 500	8 323 949	6 880 367
Dette nette		(7 577 730)	(7 843 197)	(6 368 303)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	15	594 674	505 487	410 558
Stocks détenus à des fins de consommation	8	-	-	18 195
Charges payées d'avance		842	430	3 486
		595 516	505 917	432 239
Déficit accumulé		(6 982 214)	(7 337 280)	(5 936 064)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :				
Déficit accumulé lié aux activités		(6 983 092)	(7 338 581)	(5 938 884)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		878	1 301	2 820
		(6 982 214)	(7 337 280)	(5 936 064)
Obligations contractuelles	16			
Passifs éventuels	17			

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration



James Hall, administrateur



Richard Sexton, président et premier dirigeant

États consolidés des résultats et du déficit accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Budget 2017	2017	Budget 2016	2016
		\$	\$	\$	\$
Revenus					
Crédits parlementaires	18	689 049	784 133	464 311	491 064
Revenus tirés des activités commerciales		67 500	110 730	106 700	116 921
Revenus d'intérêts		5 800	4 867	7 400	6 469
Autre financement	18	-	-	-	99 840
		762 349	899 730	578 411	714 294
Charges					
Coût des ventes		37 125	84 240	58 685	86 368
Charges de fonctionnement		47 000	67 803	184 726	201 767
Charges contractuelles	11	327 347	331 887	169 900	163 795
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	19	198 592	26 095	206 543	512 400
Activités du Bureau de clôture		6 800	5 431	12 600	8 869
		616 864	515 456	632 454	973 199
Excédent (déficit) pour l'exercice avant le transfert du passif par le gouvernement					
		145 485	384 274	(54 043)	(258 905)
Transfert du passif par le gouvernement	14, 15	-	-	-	(1 106 182)
Excédent (déficit) pour l'exercice après le transfert du passif par le gouvernement					
		145 485	384 274	(54 043)	(1 365 087)
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice					
		(7 338 581)	(7 338 581)	(5 938 884)	(5 938 884)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets	12	(24 501)	(24 501)	(24 501)	(24 501)
Virement aux apports remboursables	12	-	(4 284)	-	(10 109)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice					
		(7 217 597)	(6 983 092)	(6 017 428)	(7 338 581)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des gains et pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2017	2016
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1 301	2 820
Pertes de réévaluation survenues au cours de l'exercice		
Pertes non réalisées sur les placements détenus en fiducie	(80)	(778)
Reclassement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé		
Gains réalisés sur les placements détenus en fiducie	(343)	(741)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(423)	(1 519)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	878	1 301

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de l'évolution de la dette nette

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Budget 2017	2017	Budget 2016	2016
		\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) pour l'exercice après le transfert du passif par le gouvernement		145 485	384 274	(54 043)	(1 365 087)
Immobilisations corporelles					
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(153 600)	(132 959)	(141 000)	(145 341)
Amortissement des immobilisations corporelles	15	24 000	31 813	24 000	26 011
Moins-value des immobilisations corporelles	15	-	14 312	-	26 871
Autres variations	15	-	(2 353)	-	(2 470)
		(129 600)	(89 187)	(117 000)	(94 929)
Actifs non financiers					
Variations des stocks détenus à des fins de consommation		-	-	-	18 195
Variations des charges payées d'avance		-	(412)	-	3 056
		-	(412)	-	21 251
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice pour l'exercice		-	(423)	-	(1 519)
Diminution (augmentation) de la dette nette		15 885	294 252	(171 043)	(1 440 284)
Dette nette au début de l'exercice		(7 843 197)	(7 843 197)	(6 368 303)	(6 368 303)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(24 501)	(24 501)	(24 501)	(24 501)
Virement aux apports remboursables		-	(4 284)	-	(10 109)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 851 813)	(7 577 730)	(6 563 847)	(7 843 197)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	709 103	471 664
Rentrées de fonds provenant de clients	145 997	163 362
Rentrées de fonds découlant des activités de déclassement et de gestion des déchets	-	111 368
Paiements aux fournisseurs	(404 178)	(175 611)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(14 860)	(190 317)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement	(345 493)	(237 326)
Intérêts reçus	1 064	838
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	91 633	143 978
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(139 162)	(135 337)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(139 162)	(135 337)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(47 529)	8 641
Trésorerie au début de l'exercice	84 553	75 912
Trésorerie à la fin de l'exercice	37 024	84 553

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

1. Information générale

Énergie atomique du Canada Limitée (« EACL ») est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. EACL s'acquitte de son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC ») pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC ») selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce contrat est entré en vigueur le 13 septembre 2015. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

EACL gère également les passifs conservés liés à son ancienne division des réacteurs CANDU (« Opérations commerciales »), qui a été vendue à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2017, EACL continue de se conformer pleinement aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

2. Restructuration et Plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a restructuré EACL afin de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens. La première phase de la restructuration a été complétée en 2011 avec la vente de la division des réacteurs CANDU d'EACL (« Opérations commerciales ») à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin.

La deuxième phase de la restructuration était axée sur les Laboratoires nucléaires d'EACL, avec pour objectif la mise en place du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Pour permettre la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, une nouvelle entité, les LNC, a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive d'EACL. En novembre 2014, la quasi-totalité des employés d'EACL a été transférée aux LNC, et les LNC sont devenus l'exploitant des Laboratoires nucléaires. EACL a poursuivi ses activités en tant que petite organisation afin de voir au respect des accords contractuels selon ce nouveau modèle.

En juin 2015, après un processus d'approvisionnement dirigé par Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le gouvernement du Canada a annoncé que l'ANEC avait été choisie à titre de soumissionnaire privilégié afin de gérer et d'exploiter les LNC. Le contrat conclu avec l'ANEC est entré en vigueur le 13 septembre 2015, et les actions des LNC ont été transférées d'EACL à l'ANEC. En vertu de cet accord contractuel, EACL demeure propriétaire des sites, des installations et des biens et fournit le financement aux LNC pour gérer et exploiter les sites et entreprendre les travaux requis pour qu'EACL remplisse son mandat. Cela inclut la prestation de services aux clients externes pour le compte d'EACL. Au transfert des actions, EACL a inscrit une perte de 2,8 millions de dollars dans les charges de fonctionnement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, associée au placement dans les LNC. Aucune tranche de la perte n'entre dans le calcul du placement à la juste valeur.

Le gouverneur en conseil a approuvé le Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 d'EACL au quatrième trimestre de l'exercice 2016-2017. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive de restructuration fournie par l'actionnaire et reflète les priorités d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

3. Principales méthodes comptables

a) Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements.

b) Méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans les états consolidés de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque les écarts seront connus.

Chiffres du budget

Les budgets de 2016-2017 et de 2015-2016 sont reflétés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et les états consolidés de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2016-2017 indiquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2016-2017 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2016-2017 à 2020-2021. Les données du budget de 2015-2016 sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2015-2016 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2015-2016 à 2019-2020.

Par suite de la transition aux Normes comptables pour le secteur public, certains éléments des plans d'entreprises décrits ci-dessus ont nécessité des ajustements afin de les rendre conformes au nouveau référentiel comptable. Les principaux ajustements sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Montants approuvés antérieurement 2017	Montants ajustés 2017	Montants approuvés antérieurement 2016	Montants ajustés 2016
	\$	\$	\$	\$
Résumé des ajustements - états consolidés des résultats et du déficit accumulé				
Charges de fonctionnement	17 000	47 000	13 000	184 726
Charges contractuelles	327 347	327 347	311 626	169 900
Excédent (déficit) pour l'exercice	175 485	145 485	(24 043)	(54 043)
Résumé des ajustements - états consolidés de l'évolution de la dette nette				
Amortissement des immobilisations corporelles	-	24 000	-	24 000
Diminution (augmentation) de la dette nette	21 885	15 885	(165 043)	(171 043)

c) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par EACL. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés d'EACL depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par EACL. Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive d'EACL, soit Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée, constituée au Canada en 2014 (pour la période jusqu'au 13 septembre 2015, date après laquelle les LNC ont cessé d'être une filiale en propriété exclusive d'EACL); AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988 (pour la période allant jusqu'au 7 janvier 2016, date après laquelle la société a été dissoute); et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995.

d) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL à la date de clôture sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

e) Instruments financiers

La trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, le fonds pour la gestion à long terme des déchets, les dettes fournisseurs et autres créateurs, les avances de clients et obligations envers les clients d'EACL, et les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti.

EACL a choisi d'évaluer les placements détenus en fiducie à la juste valeur, afin que ce mode d'évaluation corresponde à la façon dont ces placements sont évalués et gérés. Ces instruments financiers ne sont pas reclassés pour la durée de la période pendant laquelle ils sont détenus. Les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le gain ou la perte cumulé est reclassé des états consolidés des gains et pertes de réévaluation aux états consolidés des résultats et du déficit accumulé. Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

f) Fonds pour la gestion à long terme des déchets

Des liquidités ont été investies dans un fonds pour le stockage futur des déchets radioactifs qui ont été produits après le 13 septembre 2015. Ce fonds, établi et maintenu par EACL, vise à fournir les fonds pour les coûts futurs de stockage associés aux déchets radioactifs produits par les activités permanentes d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

g) Placements détenus en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Même si EACL ne détient aucune participation directe ou indirecte dans cette entité, la direction a déterminé qu'EACL exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie. Par conséquent, le fonds en fiducie a été consolidé dans les états financiers consolidés d'EACL.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts présentés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

h) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les pièces de rechange et fournitures de magasins ainsi que le combustible nucléaire sont évalués au moindre du coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur de réalisation nette, une moins-value est comptabilisée.

i) Avantages sociaux futurs

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

EACL fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

EACL rembourse à Emploi et Développement social Canada les indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du coût d'emprunt d'EACL, lequel est déterminé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes des régimes incitatifs à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

j) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation raisonnable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est augmentée trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification significative du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable, lorsqu'il est établi qu'ils procureront un avantage économique futur à EACL, et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif entraîne un ajustement inscrit à l'égard de l'actif.

k) Passif au titre des sites contaminés

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après assainissement.

l) Créances clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus constatés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus constatés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre d'avances de clients conformément à la méthode de constatation des revenus que suit EACL.

m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé, lequel englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations. Le coût comprend également les frais indirects directement rattachés à la construction et au développement des immobilisations corporelles, y compris les coûts relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Les apports sous forme d'aide à la construction ont trait aux apports à l'égard d'un pipeline assurant la livraison de gaz naturel au site de Chalk River.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	10 à 20 ans
Immeubles	20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	3 à 40 ans
Apports sous forme d'aide à la construction	40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas constatées dans les états financiers.

n) Constatation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les opérations réalisées ou les faits survenus ont généré des revenus. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf lorsque les montants à recevoir ne peuvent être déterminés avec un degré

raisonnable de certitude ou que leur estimation se révèle impossible. Les revenus liés à des honoraires ou à des services reçus avant que les honoraires n'aient été gagnés ou que les services n'aient été rendus sont reportés et constatés lorsque les honoraires sont gagnés ou que les services sont rendus.

Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les revenus aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont constatés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les revenus sont constatés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les revenus sont constatés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Approvisionnement en produits

Les revenus sont constatés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les revenus sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Redevances

Les revenus tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de revenus conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent le droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, à des projets de prolongation de la vie utile et à d'autres projets.

o) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

p) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme découlant des crédits et les placements détenus en fiducie sont constatés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

q) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou ne se produira pas et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

r) Normes et notes d'orientation publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Les normes et notes d'orientation suivantes ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur EACL dans l'avenir :

SP 2200, *Information relative aux apparentés*

Ce nouveau chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées, et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

SP 3210, *Actifs*

Ce nouveau chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Les informations sur les grandes catégories d'actifs non constatés doivent être fournies. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

SP 3320, *Actifs éventuels*

Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

SP 3380, *Droits contractuels*

Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

SP 3420, *Opérations interentités*

Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Lorsqu'une politique d'attribution des coûts est en place, les revenus et les charges sont constatés à leur montant brut.
- Les opérations sont évaluées à la valeur comptable, sauf dans des circonstances particulières.
- Le bénéficiaire peut choisir de comptabiliser les coûts non attribués liés à la fourniture de biens et à la prestation de services et de les évaluer à la valeur comptable, à la juste valeur ou à une autre valeur déterminée par les politiques, les structures de reddition de comptes ou les pratiques budgétaires.
- Le transfert d'un actif ou d'un passif pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie est évalué à la valeur comptable par le prestataire et à la valeur comptable ou à la juste valeur par le bénéficiaire.
- Les opérations interentités sont également à prendre en considération à la lumière du chapitre SP 2200, *Information relative aux apparentés*.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

SP 3430, Opérations de restructuration

Ce nouveau chapitre définit ce qu'est une opération de restructuration et établit des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une opération de restructuration. Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs et/ou de passifs ainsi que de la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés.
- L'effet net d'une opération de restructuration doit être présenté en tant qu'élément distinct de revenus ou de charges par les entités visées.
- Le cessionnaire doit comptabiliser les différents actifs et passifs reçus lors de l'opération de restructuration à leur valeur comptable à la date de restructuration, après avoir apporté les ajustements nécessaires.
- Le cédant et le cessionnaire ne doivent pas retraiter leur situation financière ou leurs résultats d'exploitation.
- Le cédant et le cessionnaire doivent fournir suffisamment d'informations pour permettre à l'utilisateur d'évaluer la nature et les incidences financières d'une opération de restructuration sur leur situation financière et leurs activités.

Ce chapitre s'applique aux opérations de restructuration qui ont lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018.

EACL a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur. Bien qu'EACL évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés l'adoption de ces normes, ces dernières ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la présentation de l'information financière d'EACL.

4. Transition aux Normes comptables pour le secteur public

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces normes ont été adoptées avec retraitement rétrospectif et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2015-2016 ont été retraités. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes comptables sont les suivants :

a) Immobilisations corporelles

En vertu des Normes comptables pour le secteur public, les logiciels et les apports sous forme d'aide à la construction sont compris dans la définition des immobilisations corporelles. Les états financiers consolidés en date du 31 mars 2016 ont été revus pour reclasser dans les immobilisations corporelles les logiciels et les apports sous forme d'aide à la construction de 18,3 millions de dollars, auparavant comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Ce reclassement n'a entraîné aucun ajustement à l'excédent (au déficit) accumulé d'EACL ou à l'excédent (au déficit) annuel, ni aux états consolidés des flux de trésorerie.

Le taux d'actualisation appliqué aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement aux immobilisations corporelles est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition.

EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants et a appliqué de façon prospective à compter de la date de transition les critères qui commandent la comptabilisation d'une moins-value d'une immobilisation corporelle. Aucune moins-value n'a été comptabilisée par suite de cette application.

b) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets, de 3 487,0 millions de dollars au 1^{er} avril 2015 et de 3 255,1 millions de dollars au 31 mars 2016, découlant de ce changement est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le taux d'actualisation utilisé selon les Normes comptables pour le secteur public a donné lieu à des ajustements aux charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés qui totalisaient (218 759) \$, y compris les ajustements liés au passif au titre des sites contaminés.

c) Passif au titre des sites contaminés

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement au passif au titre des sites contaminés de 10,6 millions de dollars découlant du changement dans le taux d'actualisation est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition. En outre, un montant de 1 109,5 millions de dollars comptabilisé antérieurement dans les états financiers consolidés au 31 mars 2016 dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets a été reclassé dans le passif au titre des sites contaminés. En vertu des IFRS, le transfert du passif au titre des sites contaminés lié à l'Initiative dans la région de Port Hope avait été présenté à titre d'ajustement des capitaux propres. En vertu des Normes comptables pour le secteur public, le transfert du passif a été présenté à titre d'ajustement du déficit annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2016 dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

d) Avantages sociaux futurs

Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, les gains et pertes actuariels doivent être amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés. EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants visant à comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition aux Normes comptables pour le secteur public directement dans le déficit accumulé, et a donc ajusté les soldes présentés au 1^{er} avril 2015 et au 31 mars 2016.

Le taux d'actualisation pour les avantages non capitalisés doit être établi en fonction du coût d'emprunt d'EACL. Puisque EACL n'emprunte pas d'argent, l'information sur son coût d'emprunt n'est pas immédiatement disponible; par conséquent, le rendement moyen des obligations à long terme du gouvernement du Canada est utilisé comme une approximation du coût d'emprunt. Une évaluation actuarielle a été réalisée au 1^{er} avril 2015 et une perte de 2,8 millions de dollars liée au changement du taux d'emprunt a été constatée directement dans le déficit accumulé. Au 31 mars 2016, une perte de 4,2 millions de dollars liée au changement du taux d'emprunt a été constatée. Les ajustements liés aux variations des avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été comptabilisés dans les charges de fonctionnement.

e) Financement reporté pour les immobilisations

Selon la méthode comptable antérieure d'EACL, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles étaient comptabilisés comme financement reporté pour les immobilisations et amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que celles de l'actif en cause. Selon les Normes comptables pour le secteur public, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés, puisqu'ils ne sont pas réputés contenir des stipulations répondant à la définition d'un

passif. De ce fait, le montant de 372,2 millions de dollars comptabilisé antérieurement à titre de financement reporté pour les immobilisations au 1^{er} avril 2015 est reflété dans le solde d'ouverture du déficit accumulé d'EACL au 1^{er} avril 2015. L'amortissement du financement reporté pour les immobilisations de l'exercice clos le 31 mars 2016, d'un montant de 45,8 millions de dollars et auparavant compris dans les crédits parlementaires, n'est pas comptabilisé selon les Normes comptables pour le secteur public. Les crédits parlementaires de 145,3 millions de dollars reçus par EACL au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour les acquisitions d'immobilisations futures sont maintenant inclus dans les crédits parlementaires. Le montant de 471,7 millions de dollars comptabilisé au 31 mars 2016 à titre de financement reporté pour les immobilisations est également reflété dans le déficit accumulé d'EACL au 31 mars 2016.

f) Placements détenus en fiducie

Des ajustements liés aux placements détenus en fiducie ont été comptabilisés pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Des ajustements de 0,8 million de dollars et de 0,7 million de dollars ont été comptabilisés respectivement dans les revenus d'intérêts et les charges de fonctionnement par suite de la comptabilisation d'une partie des placements détenus en fiducie à titre de gains (pertes) de réévaluation cumulés.

g) État des flux de trésorerie

Les états consolidés des flux de trésorerie d'EACL ont été revus pour rendre leur présentation conforme aux Normes comptables pour le secteur public et afin qu'ils reflètent la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice.

Les paiements aux fournisseurs et les sorties de fonds destinées aux membres du personnel sont présentés séparément. Par conséquent, les paiements aux fournisseurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, selon les IFRS, qui totalisaient 513,1 millions de dollars, ont été présentés séparément à titre de paiements aux fournisseurs et de sorties de fonds destinées aux membres du personnel.

L'acquisition d'immobilisations corporelles, qui était présentée auparavant dans les activités d'investissement, est maintenant présentée dans les activités d'investissement en immobilisations. Les états consolidés des flux de trésorerie ont également été modifiés pour refléter des changements de conformité découlant des autres changements touchant la présentation des états consolidés de la situation financière et des états consolidés des résultats et du déficit accumulé, comme il est indiqué à la rubrique intitulée « Financement reporté pour les immobilisations » de la présente note.

h) Reclassement

Les actifs et passifs à court terme ne sont pas présentés selon les Normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, la partie à court terme des autres actifs non financiers présentée antérieurement avec les créances et la partie à court terme de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs présentée antérieurement dans les créditeurs et charges à payer ont été reclassées de manière appropriée.

i) Résumé des ajustements financiers

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	\$
Déficit accumulé au 1^{er} avril 2015, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(9 785 854)
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(6 530)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 486 985
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(2 840)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	372 175
Déficit accumulé au 1^{er} avril 2015, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		(5 936 064)
Déficit accumulé au 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(11 066 562)
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(3 842)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 255 082
Ajustement des passifs au titre des sites contaminés	c)	10 569
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(4 217)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	471 690
Déficit accumulé au 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		(7 337 280)
Déficit annuel de l'exercice clos le 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(139 916)
Ajustement des crédits parlementaires au titre du financement pour les immobilisations	e)	145 328
Ajustement des crédits parlementaires au titre de l'amortissement du financement reporté pour les immobilisations	e)	(45 843)
Ajustement des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	b)	(218 759)
Ajustement des charges de fonctionnement	d), f)	(493)
Ajustement des revenus d'intérêts	f)	778
Ajustement pour le transfert du passif par le gouvernement	c)	(1 106 182)
Déficit annuel de l'exercice clos le 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		(1 365 087)

5. Fonds pour le stockage à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs produits après le 13 septembre 2015. Les liquidités consacrées à cette fin ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Le fonds se compose de ce qui suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Échéance	31 mars		31 mars		1 ^{er} avril
		2017	Rendement	2016	Rendement	2015
		\$	%	\$	%	\$
Équivalents de trésorerie	Sans objet	16 556	0,0	3 538	0,0	-
		16 556		3 538		-

6. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 13).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la loi. Comme l'exigeait la loi, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs d'environ 1,5 million de dollars en moyenne ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont évalués à la juste valeur. Le cours du marché des instruments ou d'instruments similaires, dans le cas des obligations, est estimé à 50,3 millions de dollars au 31 mars 2017 (49,3 millions de dollars au 31 mars 2016; 47,8 millions de dollars au 1^{er} avril 2015). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	31 mars		31 mars		1 ^{er} avril	
		2017	Rende- ment	2016	Rende- ment	2015	Rende- ment
		\$	%	\$	%	\$	%
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	102	0,0	1 192	0,0	1 187	0,0
Obligations du gouvernement du Canada**	Avril 2021 – juin 2036	24 946	2,7	27 422	2,5	32 361	2,8
Obligations de sociétés	Février 2020 – décembre 2026	25 281	2,2	20 706	2,3	14 257	2,8
		50 329		49 320		47 805	

* Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

** Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

7. Créances clients et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
	\$	\$	\$
Créances clients	18 058	16 094	29 805
Moins : provision pour créances douteuses	(3 419)	(3 419)	(544)
Créances clients, montant net	14 639	12 675	29 261
Autres débiteurs :			
Revenus non facturés	7 632	10 407	23 055
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	11 825	9 911	3 502
Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant en 2019 et remboursables en montants fixes	28 096	55 130	80 670
Créances au titre des contrats de location-acquisition	7 619	13 449	19 124
Autres débiteurs	1 098	2 159	3 763
	70 909	103 731	159 375

Les montants sur contrats à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à EACL selon un calendrier de versements fixes d'ici 2019. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. À l'heure actuelle, aucune provision pour moins-value n'est comptabilisée et aucune garantie n'est détenue à l'égard de cette créance.

EACL est exposée à un risque de crédit normal découlant de ses créances clients et autres débiteurs, et elle constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir. La provision pour créances douteuses correspond au montant estimatif des pertes de crédit que la direction prévoit qu'EACL subira, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aura des répercussions sur le résultat net futur d'EACL. EACL travaille à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 20.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(3 419)	(544)	(841)
Dotations	-	(3 419)	-
Reprises	-	544	297
Solde à la fin de l'exercice	(3 419)	(3 419)	(544)

8. Stocks

	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
	\$	\$	\$
Matières premières	-	242	1 631
Travaux en cours	-	1 431	7 713
Produits finis	-	532	2 923
Combustible nucléaire	-	2 205	12 267
Pièces de rechange et fournitures de magasins	4 369	5 037	13 617
Stocks	4 369	7 242	25 884
Stocks d'eau lourde	201 153	212 968	221 283

Le coût des stocks de combustible nucléaire, de pièces de rechange et de fournitures de magasins passé en charges dans le coût des ventes et les charges de fonctionnement s'est établi à 1,1 million de dollars (4,9 millions de dollars en 2016). Le montant total de la dépréciation des stocks en 2017 a atteint 1,7 million de dollars (néant en 2016).

Outre la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, qui s'est élevée à 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars en 2016), le coût des stocks d'eau lourde passé en charges dans le coût des ventes s'est établi à 11,5 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2016). Le montant total de la dépréciation de l'eau lourde en 2017 s'est élevé à néant (néant en 2016).

EACL n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs	5 864	562	13 168
Autres crédoiteurs et charges à payer	19 027	10 701	43 442
Charges à payer au titre des salaires	3 555	2 810	34 929
Montants à payer à des apparentés	35 832	31 548	21 438
Montants à payer à l'actionnaire	1 080	381	815
Provisions	6 013	15 851	16 784
Provision pour restructuration	140	1 075	3 090
	71 511	62 928	133 666

La valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédoiteurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les revenus de redevances. Les montants à payer à des apparentés représentent les produits en trésorerie tirés des ventes d'eau lourde (note 12).

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent l'exposition aux réclamations liées à des projets de prolongation de la vie utile, ainsi qu'aux actions en justice et réclamations fondées en droit, et aux différends avec les fournisseurs.

10. Avantages du personnel

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 3 i), les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »). Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Cotisations salariales	761	11 431
Cotisations patronales	2 203	16 199

Le taux de cotisation d'EACL au Compte de pension de retraite de la fonction publique (« CPRFP ») est égal aux cotisations salariales, et les cotisations d'EACL au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,01 fois les cotisations salariales (1,15 fois au 31 mars 2016). Les cotisations d'EACL au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2017 équivalent à 7,74 fois les cotisations salariales (6,67 fois pour l'année civile 2016). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du RPRFP.

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le RPRFP, qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés et EACL sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice correspondait à 18,5 % des salaires (12,3 % en 2016). Les cotisations totales se sont établies à 2,2 millions de dollars (16,2 millions de dollars en 2016) et ont été constatées à titre de charges durant l'exercice. Les changements relatifs aux cotisations entre l'exercice 2015-2016 et 2016-2017 sont attribuables à la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel la propriété des LNC, alors filiale d'EACL, a été transférée à l'ANEC. En date de ce transfert, les employés des LNC sont devenus des salariés d'une entreprise privée. Bien que les employés existants des LNC aient droit à une période transitoire de trois ans au titre du RPRFP, les cotisations patronales sont versées par les LNC. Les cotisations d'EACL susmentionnées visent notamment les salariés des LNC jusqu'au 13 septembre 2015.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 3 i). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs en 2017 comprend des indemnités pour départs volontaires de 10,5 millions de dollars (12,7 millions de dollars en 2016). Ce solde comprend les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi et ceux dont les unités de négociation n'ont pas été négociées ou qui n'ont pas conclu d'ententes visant la suppression des indemnités pour départs volontaires au 31 mars 2017.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2017, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 8,0 ans (7,3 ans en 2016). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 10 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 13 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	26 266	35 798
Prestations acquises	66	115
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	474	552
Prestations versées	(3 176)	(4 869)
Gain actuariel	(1 502)	(1 630)
Sortie d'une filiale	-	(3 700)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	22 128	26 266
Moins : gain actuariel non amorti	(3 032)	(1 632)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	25 160	27 898

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL constatées dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et dans les états consolidés de la situation financière :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts		
Prestations acquises	66	115
Amortissement du gain actuariel constaté	(127)	-
Total de la charge au titre des prestations	(61)	115
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	474	552
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	413	667

Le total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts liée aux salariés d'EACL est constaté dans le coût des ventes et dans les charges de fonctionnement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

	31 mars	
	2017	2016
	%	%
Taux d'actualisation	2,20	1,90
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00	4,00

Pour l'exercice 2017, les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Pour l'exercice 2016, les taux de mortalité sont ceux qu'a utilisés le Bureau du surintendant des institutions financières pour l'évaluation des avantages au 31 mars 2011 conformément au CPRFP. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2015.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations déterminées sont le taux d'actualisation, la croissance attendue des salaires et la mortalité. L'analyse de sensibilité ci-après a été effectuée selon d'éventuels changements dans les hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau reposent sur des hypothèses et doivent être utilisées avec prudence. La sensibilité de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres hypothèses clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2017
	\$
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation (3,2 %)	20 329
Diminution de 1 % du taux d'actualisation (1,2 %)	23 695
Augmentation de 1 % du taux de croissance des salaires (3,75 %)	22 560
Diminution de 1 % du taux de croissance des salaires (1,75 %)	21 288
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite établis à 90 % des taux de mortalité utilisés	22 274
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite établis à 110 % des taux de mortalité utilisés	21 552

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur les avantages sociaux futurs.

11. Accord contractuel

Depuis le 13 septembre 2015, EACL s'acquitte de son mandat en vertu d'un accord contractuel à long terme avec l'ANEC pour la gestion et l'exploitation des LNC selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à l'ANEC (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	864 930	432 444
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(331 982)	(149 308)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(132 959)	(75 032)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(68 102)	(44 309)
Charges contractuelles	331 887	163 795

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

Le solde à payer aux LNC au 31 mars 2017 était de 111,7 millions de dollars (114,3 millions de dollars au 31 mars 2016; néant au 1^{er} avril 2015) et représente le financement à verser pour les coûts admissibles engagés par les LNC. Les montants à verser à l'ANEC sont compris dans les créditeurs et charges à payer.

12. Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets

De 1997 à 2006, aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à EACL de conserver le produit de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de déclassement dans les dix ans suivant la décision. À mesure qu'EACL vendait ou louait de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virait le produit en trésorerie du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets, et l'utilisait pour financer les activités courantes de déclassement.

Un montant annuel équivalant au produit tiré des ventes réalisées au cours des dix années visées par l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 est viré du déficit accumulé au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct pour les activités de déclassement. Le reste du produit en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde est comptabilisé à titre de montants à payer à des apparentés et est inclus dans les créditeurs et charges à payer (note 9) des états consolidés de la situation financière.

13. Provision liée au déclasserement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclasserement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclasserement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

Le plan de déclasserement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- Toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme.
- Les installations sous surveillance demeurent dans un état durable, stable et sécuritaire.
- Les mesures visant l'atteinte d'un état final qui représente l'aboutissement approuvé du processus de déclasserement comme l'exige l'organisme de réglementation ont été menées à terme de façon économique.

La provision liée au déclasserement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
	2017	2016
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	6 763 423	6 487 228
Passifs réglés	(250 002)	(208 143)
Désactualisation de la provision	262 387	251 672
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	(293 390)	223 536
Coûts de la gestion des déchets, du déclasserement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	9 825	9 130
Valeur comptable à la fin de l'exercice	6 492 243	6 763 423

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 16 539,9 millions de dollars (17 613,6 millions de dollars au 31 mars 2016). La provision est réévaluée chaque date de clôture en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
Période d'actualisation	147 ans	148 ans	149 ans
Taux d'actualisation	3,88 %	3,88 %	3,88 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
	\$	\$	\$
Augmentation de 1 %	(981)	(1 051)	(1 113)
Diminution de 1 %	1 354	1 456	1 549

14. Passif au titre des sites contaminés

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les responsabilités de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité, y compris tous les actifs et passifs, ont été transférées à EACL en 2015-2016. Ceci comprenait un décret en conseil (P.C. 2015-1027) qui a transféré, du ministère des Ressources naturelles à EACL, l'administration des biens immobiliers associés à l'Initiative dans la région de Port Hope.

EACL a comptabilisé un passif estimatif de 1 081,9 millions de dollars (1 109,4 millions de dollars au 31 mars 2016; néant au 1^{er} avril 2015) pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité en ayant recours à la technique de la valeur actualisée nette. Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion locale et sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2023-2024 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 30 ans par la suite. Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,18 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 213,5 millions de dollars (1 249,8 millions de dollars au 31 mars 2016; néant au 1^{er} avril 2015).

Dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les responsabilités du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité ont également été transférées de Ressources naturelles Canada à EACL et comprennent toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2027-2028.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	1 109 493	-
Passifs réglés	(84 378)	(31 310)
Désactualisation de la provision	24 409	13 295
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	32 342	16 894
Transfert du passif par le gouvernement	-	1 110 614
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 081 866	1 109 493

15. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Construction en cours	Terrains et aménagement de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2016	220 749	83 249	309 765	427 189	1 040 952
Entrées et transferts	132 959	11 605	105 732	37 547	287 843
Sorties et transferts	(154 884)	(12 200)	(1 386)	(17 498)	(185 968)
Moins-value	(14 312)	-	-	-	(14 312)
Autres variations	-	-	2 697	-	2 697
Coût au 31 mars 2017	184 512	82 654	416 808	447 238	1 131 212
Amortissement au 31 mars 2016	-	41 617	187 824	306 024	535 465
Augmentation de l'amortissement	-	5 371	6 741	19 701	31 813
Sorties	-	(12 223)	(1 254)	(17 263)	(30 740)
Amortissement au 31 mars 2017	-	34 765	193 311	308 462	536 538
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	220 749	41 632	121 941	121 165	505 487
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	184 512	47 889	223 497	138 776	594 674

(en milliers de dollars canadiens)	Construction en cours	Terrains et aménagement de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 1^{er} avril 2015	192 219	78 837	257 391	391 902	920 349
Entrées et transferts	145 341	2 855	54 077	39 641	241 914
Sorties et transferts	(96 573)	-	(6)	(348)	(96 927)
Moins-value	(20 238)	(2 627)	-	(4 006)	(26 871)
Transfert du passif par le gouvernement (note 14)	-	4 184	247	-	4 431
Autres variations	-	-	(1 944)	-	(1 944)
Coût au 31 mars 2016	220 749	83 249	309 765	427 189	1 040 952
Amortissement au 1^{er} avril 2015	-	38 490	183 080	288 221	509 791
Augmentation de l'amortissement	-	3 127	4 750	18 134	26 011
Sorties	-	-	(6)	(331)	(337)
Transferts	-	-	-	-	-
Amortissement au 31 mars 2016	-	41 617	187 824	306 024	535 465
Valeur comptable nette au 1^{er} avril 2015	192 219	40 347	74 311	103 681	410 558
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	220 749	41 632	121 941	121 165	505 487

L'amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est élevé à 31,8 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2016). L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté dans les charges de fonctionnement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

Des moins-values de 14,3 millions de dollars ont été comptabilisées en 2017 (26,9 millions de dollars en 2016). Les charges au titre de la moins-value sont constatées dans les charges de fonctionnement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

16. Obligations contractuelles

a) Contrats de location-exploitation

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Contrats de location
	\$
2017-2018	833
2018-2019	837
2019-2020	423
	2 093

EACL loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, un montant de 0,5 million de dollars (2,4 millions de dollars en 2016) a été passé en charges dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location s'élève à 1,7 million de dollars.

b) Engagements liés au fonctionnement et au capital

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL sera tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2017, EACL était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 412,2 millions de dollars (312,9 millions de dollars au 31 mars 2016; 197,1 millions de dollars au 1^{er} avril 2015). La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 62,4 millions de dollars (76,2 millions de dollars au 31 mars 2016; 58,6 millions de dollars au 1^{er} avril 2015).

17. Passifs éventuels

a) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Des dommages-intérêts extrajudiciaires sont prévus aux contrats et représentent les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. un retard d'exécution).

Les dommages-intérêts extrajudiciaires sont estimés à 60 millions de dollars au 31 mars 2017 (60 millions de dollars au 31 mars 2016; 60 millions de dollars au 1^{er} avril 2015) et ont antérieurement été passés en charges dans les états financiers consolidés. La direction évalue régulièrement le degré d'avancement des projets à long terme afin de déterminer si des dommages-intérêts extrajudiciaires seront engagés. Lorsque des sanctions sont probables et quantifiables, les dommages-intérêts extrajudiciaires sont inclus dans le calcul révisé des revenus ou dans les provisions pour pertes sur contrat comptabilisées au titre de ces projets.

b) Actions en justice et réclamation fondées en droit

EACL est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre EACL dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont EACL dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière d'EACL.

18. Financement

a) Crédits parlementaires

EACL ventile ses crédits parlementaires, lesquels englobent le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Les estimations principales et d'autres estimations approuvées incluent les montants pour les activités des Laboratoires nucléaires, y compris l'exploitation sécuritaire des Laboratoires de Chalk River. Le financement prévu par la loi concerne les montants associés aux obligations découlant du dessaisissement des Opérations commerciales en 2011.

Pour l'exercice, les crédits parlementaires ont été constatés comme suit :

	31 mars	
	2017	2016
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement et les dépenses en immobilisations	689 703	471 664
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	94 430	19 400
	784 133	491 064
Financement prévu par la loi		
Montant reçu au cours de l'exercice	-	-
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	-	-
	-	-
Total des crédits parlementaires comptabilisés	784 133	491 064

Au 31 mars 2017, EACL avait un montant à recevoir au titre des crédits parlementaires de 94,4 millions de dollars (19,4 millions de dollars au 31 mars 2016; néant au 1^{er} avril 2015).

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir financièrement les activités courantes des Laboratoires de Chalk River et répondre aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement, et financer des activités technologiques et scientifiques.
- Financer les activités de déclasserment et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell et les programmes de remise en état des lieux, surtout à Port Hope.
- Financer le renouvellement de l'infrastructure.

Après la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a reçu directement des crédits parlementaires pour s'être acquittée de ses responsabilités en matière de déclasserment et de gestion des déchets. En 2015-2016, ce financement était fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ».

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations ont totalisé respectivement 969 millions de dollars et 839 millions de dollars pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016.

Les montants approuvés à titre de financement prévu par la loi ont totalisé respectivement néant et 17 millions de dollars pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016.

b) Autre financement

Au cours de l'exercice, les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	-	9 905
Déclassement et gestion des déchets	-	89 935
	-	99 840

Au 13 septembre 2015, la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des obligations héritées associées aux sites d'EACL, ainsi que des déchets radioactifs historiques de faible activité a été transférée de Ressources naturelles Canada à EACL. Avant cette date, EACL recevait du financement de Ressources naturelles Canada pour entreprendre des travaux à l'égard des déchets hérités et des déchets radioactifs historiques de faible activité, et ce financement était comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ». Depuis le 13 septembre 2015, le financement d'EACL pour ces activités provient directement des crédits parlementaires.

19. Renseignements supplémentaires par types de charges

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Charges salariales	11 932	170 843
Charges générales et administratives	2 793	15 298
Charges d'exploitation du site et des programmes	45 573	131 613
Amortissement des immobilisations corporelles	31 814	26 011
Gains (pertes) réalisés sur les placements détenus en fiducie	(343)	(741)
Montants contractuels versés ou à verser, moins coûts imputés à la construction en cours (note 11)	731 971	357 413
Charges financières	286 796	264 967
Gain (perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(293 042)	230 539
Gain (perte) à la réévaluation du passif au titre des sites contaminés	32 342	16 894

Certaines composantes des coûts (334,4 millions de dollars en 2016-2017; 239,5 millions de dollars en 2015-2016) ont trait au règlement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et du passif au titre des sites contaminés (notes 13 et 14) et, par conséquent, ne sont pas incluses dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé. Les charges salariales comprennent les salaires et les cotisations prescrites par la loi.

20. Instruments financiers

Comme EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les contrôle.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs. Leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 70,9 millions de dollars (103,7 millions de dollars au 31 mars 2016; 159,4 millions de dollars au 1^{er} avril 2015) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation appartenant à un secteur réglementé par les gouvernements et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés et à la mise en œuvre d'une stratégie de placement prudente.

Au 31 mars 2017, le risque de crédit maximal auquel était exposée EACL consistait en la valeur comptable de la trésorerie, du fonds pour le stockage à long terme des déchets, des placements détenus en fiducie et des créances clients et autres débiteurs. Le risque de crédit rattaché à la trésorerie, au fonds pour le stockage à long terme des déchets et aux placements détenus en fiducie est atténué en faisant en sorte que ces instruments soient détenus par des institutions financières bien établies et investis dans des obligations d'État et de sociétés.

Le classement selon l'âge des créances clients brutes se présente comme suit :

	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
	\$	\$	\$
À jour	11 117	11 406	9 773
En souffrance depuis 1 à 30 jours	1 368	986	14 239
En souffrance depuis 31 à 60 jours	1 408	235	1 800
En souffrance depuis 61 à 90 jours	440	405	778
En souffrance depuis plus de 90 jours	3 725	3 062	3 215
	18 058	16 094	29 805

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats d'EACL et entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

EACL présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur les états consolidés des résultats et du déficit accumulé de l'exercice.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés.

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Le secteur au sein duquel évolue EACL est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2017, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2016.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

Le classement selon l'âge des crédateurs bruts se présente comme suit :

	31 mars		1 ^{er} avril
	2017	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
	\$	\$	\$
À jour	5 022	258	8 395
1 à 30 jours	542	4	558
31 à 60 jours	-	-	1 288
61 à 90 jours	-	-	1 903
Plus de 90 jours	300	300	1 024
	5 864	562	13 168

Tous les autres passifs financiers, y compris les montants à verser aux LNC, sont exigibles à moins d'un an.

d) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et des avances de clients et obligations envers les clients se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	102	-	-	102
Placements détenus en fiducie – obligations	-	50 227	-	50 227
	102	50 227	-	50 329

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	1 192	-	-	1 192
Placements détenus en fiducie – obligations	-	48 128	-	48 128
	1 192	48 128	-	49 320

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	1 ^{er} avril 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	1 187	-	-	1 187
Placements détenus en fiducie – obligations	-	46 618	-	46 618
	1 187	46 618	-	47 805

21. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL est partie à des opérations avec les entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 18, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars	
	2017	2016
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	2 988	5 882
Prestations de cessation d'emploi	961	2 876
Avantages postérieurs à l'emploi	1 151	1 476
	5 100	10 234

Dans le cadre de sa transition vers le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et de sa transformation, au fil du temps, d'une grande société d'État en une petite société d'État, EACL, appuyée de consultants en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération. Celle-ci vise à ce que la rémunération totale corresponde à la médiane du marché du groupe de comparaison, avec un traitement différencié pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Essentiellement, la philosophie en matière de rémunération d'EACL se concentre sur l'attrait et la fidélisation des gens qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission, y compris l'acquisition d'une importante expertise internationale auprès de modèles d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume-Uni et aux États-Unis. À cette fin, la philosophie en matière de rémunération a été récemment officialisée, grâce à l'apport et aux conseils des consultants en rémunération externes, et tient compte de facteurs pertinents, comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale des dirigeants clés qui possèdent des compétences spécialisées pour assurer une supervision efficace de cette entente contractuelle complexe et unique au Canada. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché, et soumettra, au besoin, des ajustements à l'approbation du conseil d'administration, conformément aux obligations d'EACL en matière de gouvernance.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») du Canada.
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles.
- iii. Les membres du conseil d'administration (le « conseil »), le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2017 pour siéger à titre provisoire pendant un an, ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans la réalisation de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis, comme il a été approuvé par le président et premier dirigeant, ainsi que par le comité de ressources humaines et de gouvernance du conseil.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant. Le conseil, par l'entremise de son président ou du président d'un de ses comités, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par le truchement du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le conseil et en son nom.

À l'exercice 2016-2017, le conseil a fourni des commentaires, des conseils et des opinions sur le rôle de surveillance d'EACL et la gestion contractuelle du modèle d'OGEE, a surveillé les activités du Bureau de clôture à l'égard du règlement des obligations juridiques conservées par EACL après la vente de ses activités commerciales, a assuré une surveillance appropriée de la gestion des risques d'entreprise et risques commerciaux, et a continué de présenter des rapports au ministre des Ressources naturelles concernant l'acquittement du rôle et des responsabilités du conseil en matière de gouvernance.

Au 31 mars 2017, le conseil se composait de cinq administrateurs. À l'exception du président et premier dirigeant d'EACL, ces administrateurs ne faisaient pas partie de l'équipe de direction d'EACL et ne recevaient aucune rémunération de cette dernière autre que les honoraires d'administrateurs. Il est à noter que M. Hamilton n'a pas reçu d'honoraires d'administrateur. Les administrateurs, le président du conseil et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret. La liste des membres du conseil, avec la date de fin de leur mandat, figure ci-dessous.



Claude Lajeunesse, Ph. D.

Nommé au conseil en mars 2005

Nommé président du conseil d'administration en août 2016

M. Lajeunesse est membre du comité d'experts constitué par le Conseil des académies canadiennes pour évaluer l'état de la science et de la technologie (S-T) et de la recherche-développement industrielle (R-Di) au Canada. Il est l'ancien président du conseil du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en Environnement; l'ancien président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de l'Association des universités et collèges du Canada; et l'ancien président et vice-chancelier de l'Université Concordia, à Montréal, et de l'Université Ryerson, à Toronto. Il est un ancien membre du conseil de TD Assurance, de la Fondation de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada, de SOFINOV (Caisse de dépôt et placement du Québec) et du Toronto East General Hospital. Il est titulaire d'un doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute, à New York.

Comités : président du comité de ressources humaines et de gouvernance, membre du comité d'audit



M. Bob Hamilton

Nommé au conseil en décembre 2014 – mandat ayant pris fin en décembre 2015

(les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

Commissaire de l'Agence de revenu du Canada. Ancien sous-ministre, Ressources naturelles Canada; ancien sous-ministre de l'Environnement; ancien secrétaire délégué principal du Conseil du Trésor et principal responsable du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation; ancien sous-ministre délégué de l'Environnement; et ancien secrétaire délégué du Conseil du Trésor. Il a œuvré au sein de la haute direction de Finances Canada, notamment à titre de sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, et de sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier. Il détient un baccalauréat ès arts (économie) et une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario.

Comités : membre du comité de ressources humaines et de gouvernance et du comité d'audit



M. James Hall

Nommé au conseil en août 2013

Mandat renouvelé en décembre 2014 et ayant pris fin en décembre 2015 (les administrateurs en place demeurent en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé)

M. Hall est vice-président de Callidus Capital Corporation et président-directeur général de James Hall Advisors Inc. Il siège actuellement au conseil d'administration d'Immunovaccine Inc. et est fiduciaire d'un OMERS Trust. Il a occupé le poste de président du conseil d'administration et chef de la direction de Journal Register Company, et a été premier vice-président et chef des placements de Working Ventures Canadian Fund Inc. et premier vice-président de Lloyds Bank Canada. Comptable professionnel agréé, M. Hall détient un baccalauréat spécialisé en administration de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario.

Comités : membre du comité de ressources humaines et de gouvernance, président du comité d'audit



M^{me} Martha Tory

Nommée au conseil en octobre 2016

Associée retraitée, Services de certification, EY. Membre du Conseil; présidente, Comité des finances, de la vérification et du risque; et membre, Comité de gouvernance et des ressources humaines : MaRS Discovery District. Présidente du Conseil : Institute of Competiveness and Prosperity. Présidente du Conseil : PREVNet (un réseau de centres d'excellence). Membre du Conseil; vice-présidente, Comité des affaires et des ressources humaines; membre du Comité de gouvernance et de mise en candidature; et présidente, chef du Comité de recherche du Service des urgences : Sunnybrook Health Sciences Centre. Membre du Conseil et présidente, Comité des finances, de l'audit et des biens : Collège George Brown. Membre du Conseil; trésorière et présidente du Comité d'audit et des finances, membre du Comité de gouvernance et de mise en candidature et membre, Comité de recherche du président-directeur général : Dixon Hall Neighbourhood Services. Membre du Conseil, GBSP Centre Corp. (Young Centre for the Performing Arts). Membre, Conseil des normes et Comité des finances, Imagine Canada. Membre, Comité des finances, Shaw Festival. Membre, Comité d'audit et des risques, Bermuda Hospital Board.
Comités : membre du comité de ressources humaines et de gouvernance et du comité d'audit

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2016-2017

Administrateur	Comité d'audit (7 réunions)	Comité de ressources humaines et de gouvernance (4 réunions)	Conseil d'administration (10 réunions)
C. Lajeunesse ¹	3/3	4/4	10/10
B. Hamilton ^{1, 2}	2/3	2/2	8/10
G. Josey ³	2/2	2/2	4/4
J. Hall ²	7/7	2/2	10/10
M. Tory ^{1, 2, 4}	3/3	2/2	5/5

¹ A été nommé(e) au comité d'audit en novembre 2016.

² A été nommé(e) au comité de ressources humaines et de gouvernance en novembre 2016.

³ A démissionné du conseil en septembre 2016.

⁴ A été nommée au conseil en octobre 2016.

Bureaux d'EACL

Siège social
Laboratoires de Chalk River
286 Plant Road, édifice 508
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa
Place de Ville, Tour B
112 rue Kent, pièce 501
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0S4

Laboratoires de Whiteshell
1 Ara Mooradian Way
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1J0